

Normes CORPS



• EN 471 : Vêtements de signalisation haute visibilité.

Il existe trois classes de vêtements de signalisation. Plus la classe est élevée, plus le vêtement est visible : Matière réfléchissante classée en 2 niveaux de performance :

X : Classe de la matière rétro-réfléchissante (de 1 à 3)

y : Niveau de performance de la matière rétro-réfléchissante (de 1 à 2)

	Classe 3	Classe 2	Classe 1
Matière de base (fluorescente)	0.80 m ²	0.50 m ²	0.14 m ²
Matière rétro réfléchissante (bandes)	0.20 m ²	0.13 m ²	0.10 m ²



• EN 343 : Vêtements de protection contre les intempéries.

Cette norme spécifie les exigences et les méthodes d'essais applicables aux matériaux et aux coutures des vêtements de protection contre les intempéries, brouillard et humidité du sol.

X : Résistance à la pénétration de l'eau (de 1 à 3)

y : Résistance à l'évaporation (de 1 à 3)



• EN 342 : Protection contre le froid (inférieur à -5°C)

Cette norme spécifie les exigences et méthodes d'essais de performances des vêtements de protection contre le froid à des températures inférieures à -5°C (frigoristes/froids extrêmes).

X : (Sous vêtement B/C/R) : Iclet du vêtement

X : (Sous vêtement B/C/R) : Iclet du vêtement (optionnel)

X : Classe de perméabilité à l'air, AP

X : Classe de résistance à la pénétration de l'eau WP (optionnel)



• EN 14058 : Articles d'habillement de protection contre les climats froids.

Cette norme spécifie les exigences et les méthodes d'essais de performance des articles d'habillement contre les climats froids. Ces vêtements seront utilisés à une température modérément basse (-5°C et plus) pour protéger contre le refroidissement local cutané. Ne sont pas seulement utilisés pour des activités extérieures (comme dans l'industrie du bâtiment), mais peuvent également servir pour des activités intérieures (comme dans l'industrie alimentaire).

X : Classe de résistance thermique, Rct

X : Classe de perméabilité à l'air, AP (optionnel)

X : Classe de résistance à la pénétration de l'eau WP (optionnel)

X : Classe de résistance évaporative

X : Classe d'isolation thermique

prEN 1149-5



• EN 1149-5 : Propriétés électrostatiques pour les vêtements de protection.

Cette norme définit les méthodes d'essai à appliquer sur les matériaux destinés à dissiper l'électricité statique afin d'éviter les étincelles susceptibles de provoquer un incendie. La partie 5 de la norme définit les exigences relatives aux matériaux et à la conception afin d'être dit "à dissipation électrostatique".

EN 531



A B C D E

• EN 531 : Vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur.

Elle spécifie les exigences de performance et les méthodes d'essai pour les matériaux utilisés dans les vêtements de protection. Est testé :

Tests	Codes	Performances
Propagation de la flamme limitée	A	A
Chaleur convective	B	B1 à B5
Chaleur radiante	C	C1 à C4
Projections d'aluminium fondu	D	D1 à D3
Projections de fonte en fusion	E	E1 à E3

EN 533



12X75°C

• EN 533 : Vêtements de protection contre la chaleur et la flamme.

Cette norme spécifie les exigences de performances pour les matériaux et assemblages de matériaux à propagation de flamme limitée utilisés dans les vêtements de protection.

EN 13034



• EN 13034 : Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides.

Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VÊTEMENTS



Imperméable



Parties réfléchissantes



Coupe vent



Chaud



Respirant